

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR****PRODUCTIQUE MÉCANIQUE****E4: CONCEPTION DES OUTILLAGES**

*Sous-épreuve : U.41 - Conception d'un outillage*

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 2,5

*Aucun document autorisé*

**Contenu du dossier**

Texte du sujet: feuille 1 /10 à feuille 10/10

**Cette sous-épreuve a pour objectif de valider les compétences**

- C 21 : analyser une solution d'outillage
- C 23 : valider et/ou dimensionner tout ou partie d'une solution d'outillage
- C 24 : améliorer une solution d'outillage

**CALCULATRICE AUTORISÉE**

*Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.*

*Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.*

*Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machine entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.*

**Tous les documents réponses (feuilles de copies et feuilles réponses du sujet) seront placés dans cette chemise de présentation et rendus à la fin de la sous-épreuve.**